

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 24 avril 2015

Service instructeur
DIRECTION A L'ACTION TERRITORIALISEE

N° CP-2015-4-5-1

Service consulté

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER: POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT LEADER: FINANCEMENT POUR LES ANNEES 2014 ET 2015

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer le financement du poste d'agent de développement LEADER du Pays Thur-Doller pour un montant de 14 400 €.

Le principe du financement des postes d'agent de développement LEADER selon les règles applicables aux premiers agents de développement spécialisés a été approuvé par l'Assemblée Départementale lors de sa séance publique du 23 octobre 2009, étant précisé que ce financement suivrait le vademecum du développement local en vigueur au moment de la demande.

Le présent rapport prévoit le versement du soutien départemental jusqu'à la fin du programme LEADER en cours, soit jusqu'au 30 juin 2015, conformément au Contrat de Territoire de Vie Thur – Doller 2014-2019.

L'Europe, qui cofinance les postes LEADER, exige que le GAL justifie des contreparties nationales afin de verser sa participation au plus tard le 15 mai 2015.

Aussi, il vous est proposé, comme les années précédentes, d'autoriser le paiement de la subvention pour l'agent LEADER du Pays Thur Doller pour la période 2014 et par dérogation pour la période janvier à juin 2015 afin d'éviter la perte de la participation de l'Europe sur ce poste, en autorisant le versement anticipé de l'aide départementale de l'année 2015.

Ainsi, l'aide départementale à attribuer serait de :

- 30 % d'une dépense subventionnable de 32 000 €, soit 9 600 €, au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller (pour l'animation 2014 du GAL des Pays Thur Doller).
- 30 % d'une dépense subventionnable de 16 000 €, soit 4 800 €, au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller (pour l'animation de janvier à juin 2015 du GAL).

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'accorder deux subventions d'un montant total de 14 400 €, soit 9 600 € au titre de 2014 et 4 800 € au titre de 2015, pour l'agent de développement spécialisé LEADER au sein du Syndicat mixte du Pays Thur Doller qui porte le GAL Thur Doller.

Il est précisé que le financement prévu dans le Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2014-2019 pour la période allant de juillet 2015 à fin décembre 2016 fera l'objet d'un rapport ultérieur en Commission Permanente.

Les crédits inscrits au Budget Primitif sur le programme K814 – Imputation 0-65-71-**65735**-35681-006 : Développement local CTV – Syndicats Mixtes permettent l'engagement de ces aides pour un montant de **14 400 €** pour ce poste d'agent de développement.

Vous trouverez en annexe le détail des participations départementales proposées pour le poste d'agent de développement LEADER.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric STRAUMANN